

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 octobre 2022

Le président, M. Rupert Schildböck, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette dixième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, dont les travaux de rénovation perdurent, ce qui n'empêche pas que le Conseil communal puisse y siéger ce soir, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

La citation du jour est de Mme Annie Ernaux, écrivaine française qui s'est vu décerner aujourd'hui même le prix Nobel de la littérature 2022 par l'Académie suédoise : « *Désirer savoir est la forme même de la vie et de l'intelligence* ».

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 55 Conseillères et Conseillers.

Il y a 16 excusé-e-s (Mmes Magali De Preux Boscardin, Anik Freuler, Isabelle Kunze, Sabine Million-Courvoisier, Patricia Storti, Noémie Villois et Léonie Wahlen, MM. Pierre-Alain Bringolf, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Charanjit Dhanjal, Nikhil Duella, Jérôme Frachebourg, Samuel Freuler, Jean-Marc Guibert et Adrian Hochreutener).

2 arriveront plus tard (MM. Sébastien Bertherin et Yves Froidevaux).

2 absents (MM. Arnaud Durand et Daniel Richard).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris l'annexe au rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 27, laquelle leur a été transmise par voie informatique. Tel est bien le cas.

*Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 56.*

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
  - Postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal ».

Le président demande à M. Raphaël Grandjean s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des représentant-e-s des entités intercommunales et commissions municipales.

### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal n° 26** relatif à l'adoption d'un Règlement et tarifs sur les émoluments du Contrôle des habitants.
7. **Préavis municipal n° 27** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification de la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression.
8. **Préavis municipal n° 28** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron.
9. **Préavis municipal n° 29** relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland.
10. **Préavis municipal n° 30** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la Rue de l'Etraz.  
Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière.
11. **Préavis municipal n° 31** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023.

### **Préavis – Première lecture**

12. **Préavis municipal n° 7** relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle n° 91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une halle polyvalente incluant notamment une patinoire.

### **Autres objets**

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au Centre sportif En Bord ».
14. Postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal ».

### **Divers**

15. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié.
  - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### ***Décision***

*L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### ***Décision***

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> septembre 2022.*

*Avec l'arrivée de M. Yves Froidevaux, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 57.*

## **3. Communications du Bureau**

- Le 21 septembre 2022, le président a assisté à l'Assemblée générale de la Société de Développement de Gland. Il a ainsi pu prendre connaissance des activités organisées par cette association tout au long de l'année, dont notamment la légendaire « Tartine Party » chaque 1<sup>er</sup> Août et la traditionnelle soirée de Noël pour les aîné·e·s et leurs familles. Le président tient à féliciter publiquement son Comité et l'ensemble de ses membres pour leur engagement au bénéfice des habitant·e·s de la Commune.

- Dans la nuit du 23 au 24 septembre 2022, tout comme la population, le président a pu observer les effets de « La Nuit est belle » à Gland. Il remercie la Municipalité pour cette initiative en collaboration avec l'association Région de Nyon et l'agglomération du Grand Genève. Il remercie également les Services concernés pour avoir éteint un bon nombre de lumières publiques, ainsi que la population pour avoir participé activement à cet événement.
- Le traditionnel Tir de l'Amitié, suivi d'une choucroute, a eu lieu le samedi 24 septembre 2022. Le président remercie la Municipalité ainsi que M. Mathieu Gleyre, délégué sport de la Ville, et la société de tir « Le Chêne ».
- Le même jour a eu lieu la manifestation « Gland ça marche ! ». Le président n'a malheureusement pas pu assister à cet événement cette année, mais il se réjouit déjà de pouvoir profiter des diverses activités qui seront organisées en automne 2023.
- Le 25 septembre 2022 était jour de votations fédérale et cantonale. Pour ces votations, 6'987 électeur·trice·s étaient inscrit·e·s à Gland et un total de 3'704 cartes de vote ont été reçues. 4 objets fédéraux étaient soumis au scrutin populaire et le président donne les résultats pour la Commune, soit :
  - Initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) » : objet refusé par 2'439 non contre 1'182 oui, 57 bulletins blancs et 20 bulletins nuls, taux de participation de 52,93 %.
  - Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA : objet refusé par 1'880 non contre 1'715 oui, 43 bulletins blancs et 28 bulletins nuls, taux de participation de 52,47 %.
  - Modification du 17 décembre 2021 de la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21) : objet refusé par 2'229 non contre 1'411 oui, 39 bulletins blancs et 20 bulletins nuls, taux de participation de 52,94 %.
  - Modification du 17 décembre 2021 de la Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers) : objet refusé par 1'717 non contre 1'614 oui, 192 bulletins blancs et 28 bulletins nuls, taux de participation de 50,82 %.

Les résultats pour l'objet cantonal soumis à votation sont les suivants :

- Révision partielle de la Constitution du canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature : objet accepté par 2'279 oui contre 853 non, 205 bulletins blancs et 17 bulletins nuls, taux de participation de 48,00 %.

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur le site Internet du Canton.

Le président tient à remercier les membres du Bureau ainsi que les personnes présentes lors du dépouillement pour leur engagement et l'excellent travail fourni.

- Aucun acte de la Confédération n'est prêt à être soumis au vote le 27 novembre 2022. Il n'y aura donc pas de scrutin fédéral ce jour-là.
- Le 3 octobre 2022, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 10 novembre prochain.
- Les Conseiller·ère·s ont reçu la version imprimée de l'actuel Règlement du Conseil communal, lequel est également disponible sur le site Internet de la Commune. Les signatures figurant en page n° 30 sont malheureusement illisibles et le président s'en excuse.

*Avec les arrivées de MM. Sébastien Bertherin et Arnaud Durand, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 59.*

## 4. Communications de la Municipalité

**Mme Christine Girod**, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

### Développement durable

Concernant la situation énergétique, qui inquiète tout le monde au quotidien, et conformément à ce qui avait été annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> septembre 2022, la Municipalité a mis en place une task-force composée de MM. les Municipaux Thierry Genoud, Gilles Davoine et elle-même s'agissant de la Municipalité, ainsi que de la déléguée au développement durable, de la responsable des ressources humaines et de la responsable communications. Cette task-force s'est réunie durant le mois de septembre 2022 et a identifié 3 axes de réflexion, lesquels ont été confirmés par la Municipalité, à savoir :

- La réduction et l'intensité des décorations de Noël dans la Commune.
- L'éclairage public et les possibles interruptions durant la nuit.
- Les mesures internes et par Services de la Commune.

Ce travail de réflexion et d'analyse est maintenant en cours au sein des Services communaux. En parallèle, le Conseil d'État du canton de Vaud a annoncé, par voie de presse le 28 septembre dernier, son plan d'actions. Un courrier a été adressé aux communes dans lequel le Conseil d'État établit des recommandations en encourageant les communes à les adapter à leur propre usage, en particulier en ce qui concerne la température des bâtiments scolaires ou encore en demandant de commuter les chauffages bicom bustibles.

Dans sa missive, le Conseil d'État informe également les communes qu'un décret portant sur la limitation des éclairages des enseignes lumineuses commerciales durant la nuit sera prochainement transmis au Grand Conseil. La commune de Gland attend donc avec impatience le résultat de ce décret et les décisions qui pourraient en découler.

De plus, les communes sont toutes convoquées à une séance d'information qui sera donnée par les préfectures de chaque district. Pour le district de Nyon, cette séance aura au lieu le 12 octobre 2022 et la task-force politique s'y rendra.

### Cité de l'Énergie – Label Gold

C'est avec un grand plaisir qu'elle annonce que la Commune va être décernée du prix Gold pour la Cité de l'énergie. À cette occasion, une soirée publique sera organisée le jeudi 17 novembre prochain à la Salle communale pour la remise du label Gold de Cité de l'Énergie, à laquelle les Conseiller·ère·s sont bien entendu invité·e·s. Quelques animations auront lieu durant la soirée. Ce sera l'occasion de profiter d'une salle qui sera remise au goût du jour et rénovée énergétiquement pour célébrer ce nouveau label.

### Ressources humaines

La vie des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale est très dense et évolue régulièrement.

- Engagements :
  - dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022 : M. Yanick Héritier, fontainier, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
  - dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022 : Mme Caterina Derudet, secrétaire au SIE;
  - dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022 : Mme Nadège Debrot, chargée de communication, au Secrétariat municipal.
- Départs :
  - au 14 octobre 2022 : M. Damien Liard, horticulteur-paysagiste, au SIE;
  - au 31 octobre 2022 : M. Dietrich Choffat, délégué jeunesse, au Service de l'enfance et de la jeunesse.

Elle remercie les personnes qui ont quitté l'Administration pour leur travail et pour ce qu'elles ont donné pour la Commune de Gland, ainsi que leur engagement dans l'Administration. Elle leur souhaite plein succès pour leur carrière future.

Elle aimerait également souhaiter une chaleureuse bienvenue aux nouvelles et nouveaux arrivants au sein de l'Administration communale.

- La procédure de recrutement pour le poste de Secrétaire municipal·e, futur·e chef·fe de l'Administration communale, est toujours en cours. Des nouvelles seront communiquées dès que possible.

## Smart City

Elle aimerait faire part aux Conseiller·ère·s d'une présentation du concept Smart City tel qu'il est appliqué et prévu à Gland, laquelle sera jointe au procès-verbal de la présente séance. Un flyer a été distribué sur leur table concernant la démarche Smart City. C'est un rappel pour les Conseiller·ère·s qui étaient déjà présent·e·s lors de la précédente législature, mais c'est surtout une information pour les nouveaux·elles membres du Conseil communal. Elle présente quelques slides pour parler de cette démarche afin que les Conseiller·ère·s puissent aussi se sentir concerné·e·s et intéressé·e·s par celle-ci.

L'idée de cette Smart City a germé dans l'esprit de M. Patrick Vallat, ancien Conseiller communal GDG pendant plusieurs années, qui avait déposé une motion en 2018 qui invitait la Municipalité à développer une démarche Smart City pour Gland. Bien sûr, il s'est passé plusieurs mois et plusieurs années pour s'emparer du sujet, pour comprendre de quoi il s'agissait, ce qui est maintenant fait, et le projet de Smart City glandois est sur le point de se révéler au grand public par le biais d'un sondage. L'un des outils pour dévoiler la Smart City glandoise est un site Internet dédié, qui a été préparé ces derniers mois et sur lequel la population est invitée à se connecter dès le 12 octobre 2022 afin de répondre à un sondage. Ce dernier permettra à chacun·e de donner son avis sur des actions, des projets, des idées ou encore proposer des nouveaux projets à la Municipalité.

La définition glandoise sur laquelle la Municipalité travaille est « Une ville à taille humaine et à visage humain ».

En mettant l'humain au centre de la préoccupation de la Smart City glandoise, tant la Municipalité que les citoyen·ne·s affirment une volonté de contribuer à une qualité de vie élevée pour les habitant·e·s en mettant l'intelligence commune et collective au centre des actions. Ces dernières et les projets peuvent être de nature technologique, innovante et digitale, mais également de nature participative, inclusive, dans un esprit de durabilité.

Pour pouvoir être baptisée Smart, une action ou un projet doivent néanmoins répondre à 2 des 3 familles de critères définis par la Municipalité, à savoir :

- **L'humain**, avec le collaboratif, le participatif et l'inclusif.
- **L'efficacité**, avec l'innovation, la facilitation des projets, la durabilité.
- **La technologie**, avec le digital, la connectivité, le disruptif.

Voici concrètement quelques exemples d'actions ou de projets, dont certains ont déjà été mis en place :

**Pour les projets High Tech**, on pense à l'éclairage public intelligent (secteur par secteur, baisser l'intensité de telle heure à telle heure, ou carrément éteindre de manière sectorielle), le guichet virtuel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, la mobilité à la demande (des bus qui circuleraient dans un certain réseau et qui pourraient être actionnés à la demande via une application par exemple).

**Pour les projets Low Tech** – et c'est là que cela devient vraiment humain et où il est important de comprendre cette démarche – il s'agit par exemple des Potagers Urbains qui ont récemment été mis en place près du bord du lac, le prêt de livres entre les bibliothèques, qui existe déjà entre Coppet, Nyon, Gland et Rolle (intelligence collective), les coopératives solaires ou encore la mutualisation des espaces de travail ou de loisirs.

Pour donner une démonstration encore plus concrète de cette démarche Smart, la slide n° 7 montre les étapes réalisées ou à réaliser par la Municipalité et son Administration pour arriver à pouvoir répondre à la motion. En réalité, il s'agit d'une action totalement dans l'esprit de Smart City Gland. En effet, voilà ce qui a été mis sur pied :

- Sondage des Services, des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration et de toutes les personnes gravitant autour de celle-ci, restitution et dépouillement des résultats.
- Sondage auprès de la population.
- Pour les personnes non connectées, qui n'ont pas accès à Internet, la Municipalité a prévu un bureau d'accueil avec des personnes qui vont aider les gens qui le veulent à remplir ce sondage. Il y aura également un stand à La Poste où les usagers seront accueillis par des hôtesses de l'Administration glandoise pour les inciter à donner leur avis.

Toutes ces étapes sont soit connectées, participatives, inclusives ou disruptives, et c'est en cela que cela fait un projet Smart.

Pour terminer et pour aller encore plus avant dans le concret, elle a le plaisir d'annoncer que la ville de Gland sera l'hôtesse du congrès suisse de Smart City qui se tiendra le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 au Théâtre de Grand-Champ. L'accès est ouvert à toutes et tous et, en fin de journée, l'idée est d'organiser une grande soirée de présentation Smart City pour la population glandoise, pour le Conseil communal et pour les personnes qui seraient intéressées.

En résumé, le 12 octobre 2022 aura lieu l'ouverture du sondage sur le site Internet de la Commune et un stand sera présent au marché hebdomadaire pour parler de cette démarche, un courrier personnalisé sera adressé à la population, des publications seront faites sur les réseaux sociaux et elle espère que des informations seront également relayées par la presse.

#### **M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)**

- S'agissant du marché de Gland, auquel le Conseil communal tient beaucoup, la dernière édition en mode « automne » aura lieu le mercredi 12 octobre 2022. Par la suite, dès le mois de novembre 2022, il cédera sa place au marché d'hiver. Les divers marchands y attendent la population nombreuse et se réjouissent de la servir.

#### **Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)**

- Bibliothèque communale et scolaire : la bibliothèque de Gland crée une bibliothèque participative qui permettra le partage gratuit de livres en langues étrangères pour enfants et adultes. Chacun est libre d'apporter ou de prendre autant de livres qu'il le souhaite. Cet espace est géré par et pour les habitants de Gland et environs est situé devant l'entrée de la bibliothèque. Pour cela, la bibliothèque recherche des livres en langues étrangères en bon état. Il y a également la possibilité de devenir parrain ou marraine du rayon de sa langue maternelle. Les bibliothécaires sont à disposition pour fournir toutes les informations utiles.

Depuis 2018, la bibliothèque a travaillé sur l'abrogation des frais de retard et est devenue pionnière dans la région. En date du 20 mai 2022, Mme la Conseillère d'État Cesla Amarelle a validé l'abrogation des amendes pour les ouvrages rendus en retard par les élèves. Ce sont donc toutes et tous les utilisateurs qui vont pouvoir en profiter. Au niveau de la bibliothèque glandoise, c'est un montant de CHF 500.- à CHF 600.- qui ne sera plus perçu. Par contre, il faut relever que partout où les frais de retard n'ont plus été perçus il y a eu une hausse de fréquentation intéressante. Surtout, les bibliothécaires pourront travailler sur des projets innovants au lieu de récolter des amendes.

- Association des peintres et sculpteurs : du 20 au 30 octobre 2022, l'espace culturel de Grand-Champ accueillera l'exposition « Art Gland ». Le vernissage aura lieu jeudi 20 octobre dès 18h00.

Il y aura également une rétrospective de l'artiste glandois M. Marc Fornasari, qui nous a quitté à la fin de l'année dernière. En son souvenir, la Commission culturelle a proposé à la Municipalité l'achat d'une œuvre, soit un guépard en bronze.

- Flûte Festival La Côte : ce festival commence dès ce soir à Grand-Champ et aura lieu tout le week-end à Nyon, au Château de Prangins et à Gland. Il se clôturera dimanche avec le concert des Ministrings à 17h00.
- Cinéma : durant la semaine du 17 au 21 octobre 2022, soit la première semaine des vacances scolaires, le cinéma de Grand-Champ proposera une douzaine de projections. Ce sera l'occasion de découvrir la nouvelle installation avec le projecteur numérique et l'écran motorisé. Il y aura des films pour toutes et tous. Le programme est consultable sur le site Internet *grand-champ.ch*.

## M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

### Finances

- Un emprunt à court terme de CHF 4 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA, qui était au taux de - 0,2 %, a été renouvelé auprès de Postfinance pour 4 ans, au taux de 1,99 %. Il faut bien se dire que les taux ont diminué d'environ 0,3 % et que la Municipalité consolide un peu à des taux encore raisonnables, mais cela varie passablement.
- Un emprunt de CHF 6 Mios auprès de la BVG Stiftung Fondation supplétive, qui était au taux de 0,35 % et échéant le 11 octobre 2022, sera renouvelé pour le même montant et auprès de la même banque pour 3 mois, au taux de 0,78 %.
- Un bouclage de crédit de préavis est annoncé, à savoir :

Préavis municipal n° 12/2011 PPA relatif à la demande de crédit pour la réalisation du Plan partiel d'affectation (PPA) « Falaise – Plage » pour les parcelles n° 941, 942 et 943 du Plan cadastral de la commune de Gland	
--	--

Crédit d'investissement accordé	CHF 67'600.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 4'690.00
Investissement net	CHF 4'690.00, soit 6,94 % du crédit accordé

Il s'agit là de l'aménagement d'un port à sec. Ce projet étant définitivement abandonné, la Municipalité a logiquement décidé de le clôturer.

### Économie

- Les candidatures pour le Prix Nouvelle Économie sont toujours ouvertes et le délai a été prolongé jusqu'au 17 octobre 2022. Actuellement, une dizaine de candidatures ont été reçues. Ce prix sera remis lors du Forum Nouvelle Économie qui lui aura lieu le 9 novembre 2022. Cette soirée sera animée par M. Jonas Schneiter, qui officie notamment sur la RTS. Les inscriptions peuvent se faire via le site Internet [www.gland.ch/forum](http://www.gland.ch/forum).
- En attendant l'arrêté cantonal mentionné précédemment par Mme la Syndique Christine Girod, la ville de Gland a encouragé les entreprises et les commerçants à éteindre les lumières de leurs locaux commerciaux et leurs enseignes lumineuses en dehors des heures d'ouverture. Une communication par e-mail a été transmise aux différentes entreprises et des stickers sont à disposition pour renforcer la communication de ces mesures.

### Sports

- Le Tir de l'Amitié du 24 septembre dernier a eu une forte affluence puisque 21 équipes et 132 tireurs étaient inscrits. M. Robert Blaser, meilleur tireur, a obtenu 140 points sur les 150 possibles. C'est la SEIC qui a remporté la mise cette année. Il s'associe aux remerciements présentés par M. le président du Conseil communal en faveur de la société de tir « Le Chêne ».

Comme d'habitude, la Municipalité a brillé lors de cet événement, puisqu'elle a terminé 2<sup>ème</sup> depuis la fin. Elle va s'entraîner et essayer de faire mieux l'année prochaine.

- L'inauguration de la patinoire éphémère mobile de Grand-Champ aura lieu le 4 novembre prochain. Il espère voir la population nombreuse à cette occasion.

## M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- La Municipalité a reçu du Canton l'examen préalable concernant le Plan d'affectation du Lavasson, qui va recevoir la future STEP de l'APEC. Les mandataires travaillent actuellement sur les toutes petites adaptations qu'il y a à apporter et la mise à l'enquête publique devrait avoir lieu à la mi-novembre 2022 si tout va bien. S'il n'y a pas trop d'opposition, le préavis à ce sujet pourrait être présenté en début d'année au Conseil communal pour approbation.

### **Mme Jeannette Weber**, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Elle souhaite donner quelques informations concernant la politique de l'accueil de la petite enfance que le Service de l'enfance et de la jeunesse est en train de mettre en place. Actuellement, toutes les offres qui existent s'adressent plutôt pour aux enfants de 5 à 6 ans, et la Municipalité aimerait compléter la prise en charge et le soutien également pour les parents d'enfants non scolarisés. Le projet Ping-Pong, qui a déjà fait ses preuves dans plusieurs autres cantons et qui est subventionnée par la Fondation Roger Federer, semble être l'offre idéale pour combler ce manque de soutien pour les parents d'enfants âgés de 3 à 4 ans qui sont sur le point d'entrer à l'école. L'entrée à l'école est une étape importante dans la vie des familles. L'offre d'encouragement précoce Ping-Pong accompagne cette transition par des rencontres de parents animées par des personnes formées à cet effet. C'est un encouragement d'apprentissage par le jeu au sein des familles et cela valorise la compétence parentale. Après les vacances d'automne, la Maison de l'enfance, aux Perrerets, ouvrira ses portes tous les mercredis matin pour un accueil libre parents-enfants pour que des premiers contacts et des échanges avec les parents puissent déjà se faire. Et dès 2023, les parents désirant participer au projet Ping-Pong préscolaire, qui prévoit 8 rencontres d'une durée de 2 heures chacune, pourront être accueillis. Toutes les informations relatives à ce projet se trouvent sur le site Internet de la Commune.

### **Mme Christelle Giraud-Nydegger**, Municipale (Infrastructures et environnement)

- Calendrier du réaménagement du Vieux-Bourg : dans sa séance du 16 juin 2022, le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 20 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg. En approuvant ce préavis, le Conseil communal a également décidé de faire siennes les déterminations de la Municipalité concernant les propositions de réponses aux oppositions maintenues. Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Municipalité a adressé l'intégralité du projet routier à la Direction générale des routes et de la mobilité (DGMR) en vue de son approbation par le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH). Le dossier arrive maintenant en fin de consultation auprès des instances cantonales. Le projet a été approuvé et la DGMR a envoyé cette semaine les notifications aux opposants. Par conséquent, et pour autant qu'aucun recours ne soit notifié, l'autorisation de construire devrait être délivrée à la mi-décembre 2022. Il est donc possible aujourd'hui d'envisager le commencement des travaux début 2023, après les fêtes de fin d'année. Dès mi-janvier 2023, les installations de chantier pourraient être mises en place et la population informée de la suite. La première phase des travaux pourrait donc commencer mi-février 2023.
- Station de traitement de l'eau du Montant : afin de marquer les 20 ans de la mise en service de la station du Montant, principale source d'approvisionnement en eau potable de la Commune, l'entente intercommunale composée des communes de Gland, de Genolier et d'Arzier-Le Muids, a retracé son histoire le 2 septembre dernier, en présence de Mme la Conseillère d'État Isabelle Moret, et de toutes celles et ceux qui ont permis sa construction, sa mise en service et son bon fonctionnement. Lors de cet événement, l'entente, auparavant appelée Sidemo, a également dévoilé sa nouvelle identité et s'appelle dorénavant Eaudici. Porteur d'un nouvel élan, Eaudici symbolise l'exploitation des eaux de toute une région qui s'élargira prochainement à l'exploitation de la nappe de la Cézille. Ce projet phare permettra de jouer à long terme le rôle de ressource en eau et ainsi de garantir la sécurité d'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable et de défense incendie des 3 communes. À l'heure où de nombreux défis sont à relever pour faire face aux impacts du changement climatique sur les ressources hydriques, ainsi que sur les écosystèmes du lac et des sources environnantes, Eaudici permet d'entrevoir des possibilités d'interconnecter les différents réseaux de distribution pour répondre aux besoins de la population du bassin versant. Pour commémorer cet événement, le SIE a créé quelques affiches qui sont visibles à l'entrée de la Salle communale. Cette exposition retrace l'histoire de la source du Montant, de la station de traitement, de l'entente intercommunale, mais aussi le projet d'exploitation de la nappe de la Cézille et plus généralement des enjeux liés à l'eau. De plus amples informations se trouvent sur la nouvelle page Eaudici du site Internet de la Commune. Dans l'immédiat, une courte vidéo réalisée dans le cadre de ce 20<sup>ème</sup> anniversaire est projetée aux Conseiller-ère-s.

## 5. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Michel Girardet : déclare que la séance du Conseil intercommunal de Région de Nyon a eu lieu le 29 septembre 2022 à St-George. Pour cette reprise après l'été, l'ordre du jour n'était pas très chargé. Après quelques communications du Bureau, notamment pour rappeler le fonctionnement des suppléants, il a été procédé à l'élection d'un nouveau membre du Codir. Cela faisait suite à la démission de Mme Chantal Landeiro, de Le Vaud, qui a quitté sa fonction à la Municipalité.

2 personnes étaient en lice pour ce poste, à savoir Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique de Burtigny, et Mme Nathalie Vez, Municipale à Givrins et députée. Mme Valérie Jeanrenaud a été élue avec 63 voix contre 37 voix pour Mme Nathalie Vez, cette dernière obtenant un lot de consolation avec son élection à la Commission des finances, en remplacement de Mme Valérie Jeanrenaud.

2 préavis ont été largement approuvés. Le premier se rapporte à la promotion de la mobilité afin d'inciter, par l'information ou l'implication de partenaires, à toujours plus emprunter la mobilité douce. Le second prévoit le financement d'une carte gratuite auprès des transports publics de la région à toute personne séjournant au moins une nuit dans un établissement du district. Le but est d'inciter les visiteur·euse·s à rester plus longtemps dans la région, le séjour moyen actuel n'étant que de 2 jours.

La prochaine séance du Conseil intercommunal du 14 décembre 2022 sera plus conséquente puisque 5 préavis ont été déposés, dont le budget 2023. On y trouve un programme pour la diversité, le renouvellement de la convention du FAR et 2 préavis pour l'aménagement de passerelles modes doux entre Nyon et Prangins et sur le Chemin de Bois-Bougy à Nyon.

- M. Rasul Mawjee : a assisté au Conseil Intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT) qui a siégé le 28 septembre 2022 à Coinsins. Le réseau du RAT fait partie de l'un des plus grands réseaux du Canton, si ce n'est pas le plus grand. Le chiffre d'affaires prévu pour 2023 est de CHF 32 millions. Le nombre d'heures d'accueil augmentera en 2023 pour atteindre 2'310'000 heures et ce nombre est en constante croissance. Le réseau prévoit de s'agrandir et d'ajouter 3 nouvelles structures d'ici au printemps 2023 avec une augmentation d'environ 140 places supplémentaires.

Le développement du RAT nécessite le renforcement de l'équipe administrative avec l'augmentation de 0.6 ETP pour un poste de gestionnaire spécialisé·e et de 0.8 ETP pour un nouveau poste de coordinateur·rice d'inclusion, celui-ci étant compensé par une contribution de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Le budget 2023 des charges prévisionnelles prévoit un taux de contribution communal de 30,89 %. La contribution communale de Gland est de 31,16 % pour un montant de CHF 4'030'848.-, celui des autres communes variant entre 26,19 % et 39,22 %

Il souhaite ajouter un petit commentaire personnel relatif à son appréciation au sein de ce Conseil. La moyenne générale est largement inférieure à l'objectif énoncé dans la politique tarifaire du RAT.

Le préavis n° 8 du 27 avril 2009 et le préavis n° 6 du 4 septembre 2014 fixent l'objectif de la politique tarifaire présentée de respecter une répartition prise globalement entre les parents et les communes, de 60 % à la charge des parents et de 40 % à charge des communes (+/- 5 %).

Ces préavis précisent aussi qu'aucune commune ne devra payer, quelle que soit la situation financière des parents placeurs de la commune, plus de 40 % pour l'accueil de jour de ses enfants.

Ces dernières années, les contributions de la FAJE et de la Confédération ont profité aux communes. Dès lors, il lui semble judicieux de soutenir, lors de sa prochaine révision, une tarification qui soit plus en adéquation avec les buts énoncés par le RAT et équilibrer la part parentale qui est fortement défavorisée actuellement. Il rappelle que l'objectif doit être de 60 % / 40 % et que les communes paient actuellement à peine 31 %, c'est-à-dire 25 % de moins que l'objectif qui a été fixé.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## PRÉAVIS AVEC DÉCISION

Le président profite ici de rappeler aux rapporteurs des différentes commissions de bien vouloir respecter les noms et acronymes des différents groupes politiques représentés au sein du Conseil communal, ainsi que l'orthographe des noms des Conseillers et Conseillères lors de la rédaction des rapports. En outre, il invite les rapporteurs à venir au pupitre pour la lecture des conclusions des rapports. Pour les autres interventions, les micros situés dans la salle peuvent être utilisés.

### 6. Préavis municipal n° 26 relatif à l'adoption d'un Règlement et tarifs sur les émoluments du Contrôle des habitants

- M. Timothée Haesslein, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président explique qu'il sera procédé par une discussion et un vote en bloc pour les articles 1 à 8 du Règlement et tarifs des émoluments de l'Office du contrôle des habitants de la Commune de Gland, comme le permet l'art. 84 du Règlement du Conseil communal, puis ouverture de la discussion sur le préavis municipal, le Règlement et tarifs des émoluments de l'Office du contrôle des habitants de la Commune de Gland et le rapport de la Commission technique, et il sera enfin voté dans son ensemble.
- Le président ouvre la discussion sur cette manière de procéder.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*Cette manière de procéder est acceptée à une très large majorité, aucun avis contraires, 2 abstentions significatives.*

- La discussion est ouverte sur les articles 1 à 8 du Règlement et tarifs des émoluments de l'Office du contrôle des habitants de la Commune de Gland.
- M. Rasul Mawjee : déclare que l'objectif de ce préavis est de percevoir des émoluments pour les actes administratifs accomplis par l'Administration communale. Il est admis que ce sont des actes officiels nécessitant attention et exactitude et permettant de certifier une situation établie du citoyen, particulièrement pour les habitants de Gland. Ces tâches sont effectuées par le personnel de l'Administration communale qui utilise les systèmes informatiques dont les dépenses sont déjà couvertes par le budget communal financé par les impôts des habitants glandois susmentionnés. D'ailleurs, les demandes de ces documents sont souvent nécessaires pour la réalisation d'autres actes officiels tels que les demandes de prestation AVS, les demandes de pièce d'identité, etc.

Il s'avère aussi que les jeunes et les personnes participant de façon restreinte à l'impôt communal sont exonérés de ces émoluments.

Il ne lui semble pas normal de faire passer les glandoises et les glandois deux fois à la caisse, une fois en finançant ces prestations avec leurs impôts et une seconde fois en faisant payer des émoluments. En plus, la gestion des encaissements va certainement engendrer une charge de travail supplémentaire au personnel administratif, comprenant le fonds de la caisse et la sécurisation des monnaies, ce qui le convertira en caissier.

Dans un monde aussi ouvert et dynamique qu'aujourd'hui, les services à la population et leur satisfaction devraient prévaloir sur l'encaissement des émoluments, c'est-à-dire tournés vers la satisfaction des habitants glandois. Ce serait une façon agréable de leur montrer que la Ville tient à eux et est à leur service.

D'ailleurs, des amendements seront déposés plus tard lors de l'étude de ce préavis concernant des prestations rendant service aux habitants et n'ayant pas d'autre but.

- M. Gérald Cretegny : entend bien M. Rasul Mawjee sur ses arguments, dont certains sont vrais. Il va juste donner part aux Conseiller-ère-s de quelques réflexions concernant le but objectif de cette réglementation.

Tout d’abord, il faut quand-même distinguer 2 choses : d’une part la demande de réglementation et d’autre part la question tarifaire, qui sont 2 choses bien différentes. Une réglementation permet d’avoir une base légale afin de traiter sans équivoque les différentes demandes. Au cas où il est nécessaire d’exiger un émolument, la base légale est obligatoire, ce qui n’est pas le cas aujourd’hui puisque le seul émolument communal encaissé à ce jour est de CHF 8.- par demande de renseignements. Cet émolument est fondé sur une pratique dont la Municipalité n’a pas pu dater la naissance et aucune directive municipale n’a traité de cette question jusqu’ici. Il prie d’ailleurs celles et ceux qu’il a mal informés ces derniers jours en disant qu’il y avait une directive municipale de l’en excuser, il ne l’a pas retrouvée, elle n’existe pas, cette pratique est faite depuis très longtemps. Il y a d’ailleurs, au Contrôle des habitants, un tiroir rempli de timbres-poste parce que ces CHF 8.- sont payés en timbres selon la pratique actuelle.

Concernant purement la question de la gratuité ou non, il est vrai qu’aujourd’hui on peut estimer que toute chose a un prix et que l’on respecte vraisemblablement mieux certaines choses que l’on paie que certaines choses que l’on ne paie absolument pas. La Municipalité a épluché l’ensemble des réglementations existantes des 47 communes du district, sous réserve de celles de 6 communes qui n’ont pas été trouvées à ce jour. Cela signifie que 40 communes au moins ont un règlement. Si l’on compare ces règlements avec ce que la Municipalité propose, cela reste tout à fait dans la moyenne. Il y a même quelques avantages à Gland puisqu’au niveau social quelques mesures sont inscrites dans ce règlement, par exemple la gratuité pour les jeunes de 18 à 25 ans et l’exemption de certains émoluments pour les bénéficiaires du revenu d’insertion (RI) et de l’AVS. Il y a donc une série d’éléments qui sont tout à fait sociaux.

Une majorité de ces 40 communes n’a un règlement que depuis 4 ou 5 ans. On voit donc que c’est aujourd’hui un véritable engouement à ce niveau-là, qui n’est pas l’effet d’une directive cantonale. C’est manifestement un besoin de se mettre maintenant en conformité avec le fait qu’un règlement permet d’avoir une base légale et de traiter chacun exactement de la même manière.

Une question a été posée à la Municipalité lors de la séance de groupe s’agissant des permis S. Il s’agit de permis particuliers transitoires, limités dans la durée, soit une durée maximale d’une année. Si le statut de permis S disparaît, il est clair que les personnes ayant bénéficié d’un tel permis paieront leurs émoluments exactement comme tout un chacun.

- M. Yann De Siebenthal : avait 2 questions, mais une réponse a déjà été donnée s’agissant des permis S. Sa deuxième question était de savoir s’il serait possible que les documents soient également édités dans les langues étrangères les plus utilisées dans la Commune.
- M. Gérald Cretegny : répond qu’actuellement le Contrôle des habitants est apte à répondre dans une série de langues étrangères. Une liste de traducteurs qui peuvent, le cas échéant, donner les éléments nécessaires est également à disposition. Maintenant, il est vrai que c’est parfaitement possible de traduire ces documents, mais cela revêt d’une volonté municipale.
- M. Rasul Mawjee : remercie M. le Municipal Gérald Cretegny pour les réponses apportées. Personnellement, il ne conteste pas du tout la notion d’avoir un règlement et qu’un certain nombre de prestations soient facturables. Il pense juste que certaines rubriques devraient bénéficier de la gratuité. Dès lors, il propose différents amendements à l’article 1 et ne voit pas d’objection à ce que ceux-ci soient traités en un bloc.

<b>Art. 1, let. a)</b>	
Enregistrement d’une arrivée, par déclaration	CHF 30.-
<b>Proposition d’amendement</b>	<b>CHF 0.-</b>

Dans le préavis, il est demandé CHF 30.- à une personne pour s’enregistrer à Gland, qui ne paie pas encore d’impôt communal mais qui va commencer à le faire. Il pense que c’est un futur contribuable qui rapportera beaucoup plus que CHF 30.- et que ce montant pourrait lui être offert en signe de bon accueil.

<b>Art. 1, let. d)</b>	
Enregistrement d'un changement de conditions de résident, par déclaration - de transfert d'établissement de séjour - de transfert de séjour en établissement	CHF 30.- CHF 0.-
Proposition d'amendement pour le transfert d'établissement de séjour	CHF 0.-

Il s'agit de personnes payant déjà des impôts communaux. Pour les changements de statut, par exemple un ressortissant étranger recevant un permis C, l'enregistrement devrait ne rien coûter.

<b>Art. 1, let. e)</b>	
Prolongation de l'inscription en résidence de séjour, par déclaration	CHF 30.-
Proposition d'amendement	CHF 0.-

S'il s'agit d'une personne résidant déjà dans la Commune, elle continuera à payer des impôts communaux.

<b>Art. 1, let. f)</b>	
Attestation d'établissement	CHF 15.-
Proposition d'amendement	CHF 0.-

Il s'agit d'une attestation stipulant qu'une personne habite bien à Gland. Cette dernière habite déjà à Gland et paie des impôts communaux, et il serait dommage de lui demander encore de l'argent pour certifier qu'elle habite toujours dans la Commune. Lors d'un départ, c'est peut-être quelque chose qui est discutable et une taxe pourrait être conservée, mais dans le préavis il est proposé un émolument de CHF 15.- pour une attestation de départ, soit la moitié de celui pour l'enregistrement d'une arrivée.

<b>Art. 1, let. g)</b>	
Attestation de départ	CHF 15.-
Proposition d'amendement	CHF 0.-

<b>Art. 1, let. h)</b>	
Attestation de séjour (résidence secondaire)	CHF 15.-
Proposition d'amendement	CHF 0.-

À nouveau, cette personne est déjà un contribuable glandois.

<b>Art. 1, let. i)</b>	
Attestation d'établissement pour légitimer le séjour	CHF 15.-
Proposition d'amendement	CHF 0.-

<b>Art. 1, let. k)</b>	
Acte de mœurs	CHF 15.-
Proposition d'amendement	CHF 0.-

Il n'a pas trouvé les raisons pour lesquelles il y aurait besoin de cet émolument et propose donc également CHF 0.-.

Il ne présente aucun amendement s'agissant des autres taxes présentées dans le Règlement, lesquelles font partie des rappels, des recherches, des travaux qui sont facturés à l'heure ou des travaux spéciaux lors des poursuites ou d'autres tâches. Il est nécessaire de valider ce règlement, de le soutenir, mais en exonérant l'habitant des prestations pour des services qu'il a déjà payées par ses impôts. L'enregistrement d'un changement d'état civil, les départs et les transferts de séjour en établissement sont conservés sans frais dans la proposition de la Municipalité. Il remercie les Conseiller-ère-s de soutenir les amendements proposés, combinés en un seul amendement, ce qui enlève la granularité du cherry picking comme disent les anglais, mais qui permet de gagner du temps lors de ces débats.

- La discussion est ouverte sur les amendements proposés par M. Rasul Mawjee.
- M. Gilles Davoine : entend ce que dit M. Rasul Mawjee, mais il a l'impression qu'il y a une vraie confusion entre l'impôt et l'émolument, c'est même sûr au vu de ce qu'a déclaré M. Rasul Mawjee. Ce dernier prétend que comme les gens paient des impôts, il ne faut pas qu'ils paient d'émoluments. Mais cela n'a rien à voir. Un émolument est un montant réclamé à un citoyen pour le coût financier engendré par la prestation particulière demandée par ce citoyen ou engendrée à cause de lui, par exemple les frais de rappel. La base de ces prélèvements est la consommation ou l'utilisation de prestations particulières publiques qui ne sont pas identiques d'un citoyen à l'autre.

Si un conducteur qui va demander des plaques pour sa voiture se dit que, comme il paie des impôts dans le canton de Vaud, il ne voit pas pourquoi il devrait encore payer des plaques pour sa voiture, une autre personne qui n'a pas de voiture ne serait pas contente et ne verrait pas pourquoi elle devrait payer, par l'impôt général, les plaques pour quelqu'un d'autre. L'impôt général sert aux prestations publiques générales auxquelles tout le monde peut accéder et qui profitent à toutes et tous.

Là on est vraiment dans une situation où il y a une prestation particulière avec un émolument correspondant au coût financier particulier. Si tous les émoluments sont réduits à CHF 0.-, cela signifie que comme il n'y a pas de gratuité, tout le monde va payer, par l'impôt général, des coûts demandés uniquement par certaines personnes particulières, dont d'autres n'ont pas besoin et ne vont pas demander. En plus, cela crée une inégalité au sein même de la Commune, puisque par exemple dans le Règlement communal des sépultures et du cimetière, que le Conseil communal a accepté le 30 août 2018, il y a des taxes et émoluments qui sont prélevés selon les prestations choisies (tombe, colombarium, jardin du souvenir, etc.). M. Rasul Mawjee ne s'y êtes pas opposé, mais on pouvait dire pareil. Ce sont des familles qui, dans le cadre d'un décès et qui en plus sont peignées, vont effectivement devoir payer un émolument pour des prestations qui engendrent un certain coût et un certain travail de l'Administration. Personne ne s'y est opposé. Ce n'est pas l'impôt général qui va payer cela. De la même manière, évidemment que le Service des finances prélève des frais notamment pour les rappels et les poursuites, parce qu'il ne manquerait plus que l'impôt général paie les émoluments et le travail engendré par ces personnes.

Il n'y a donc absolument aucune raison que certaines des prestations fournies par l'Administration communale soient payées par l'impôt général alors que ce sont vraiment des prestations particulières et non pas générales, et que d'autre prestations soient payées, comme M. Rasul Mawjee le soutient, par l'impôt général. C'est pour cette raison qu'il pense vraiment que, dans ce cadre-là, il ne faut pas confondre impôt et émolument. Il y a une prestation requise par quelqu'un, cela a un coût pour l'Administration, il faut que ce coût soit désormais payé par la personne qui fait travailler cette dernière et que l'impôt général reste pour l'ensemble des citoyens. Et il pense d'ailleurs qu'il y a beaucoup mieux à faire, parce que le montant qui sera économisé dans l'impôt général permettra à la Commune de faire des investissements qui profiteront à l'ensemble de la population, alors que là on est en train de dire que ces CHF 100'000.- profiteront juste pour les personnes qui vont solliciter l'Administration. Personnellement, il préfère nettement avoir cet argent pour les investissements de la Commune, qui profitent à l'ensemble de la population.

- Mme Christine Girod : déclare qu'elle ne va pas répéter ce qu'a brillamment démontré M. le Municipal Gilles Davoine, mais pour elle il y a aussi une notion de ramener un peu la valeur des choses. De produire des certificats d'arrivée, des certificats de départ ou des certificats de mœurs, cela a aussi une certaine valeur pour un citoyen qui vient à déménager ou à se déplacer dans la Suisse ou ailleurs. Ce travail-là n'est pas seulement du travail au sens propre, mais c'est aussi un document qui a une valeur pour le citoyen, et dans ce sens cela lui paraît justifié de facturer un émoluments. Il y a des personnes qui n'en ont pas besoin, d'autres qui en ont besoin, mais pour ces dernières c'est aussi une reconnaissance et une véracité qui est derrière ce document officiel. Cela a toute sa valeur et c'est ce qui fait le charme de l'Administration. Et dans ce sens-là, elle remercie les Conseiller·ère·s de bien vouloir ne pas soutenir ces amendements.
- M. Rasul Mawjee : ne voudrait pas accaparer le débat pour ce soir mais souhaite juste répondre à M. le Municipal Gilles Davoine. Il n'a jamais contesté le fait que le foot soit financé par l'impôt communal, même s'il ne le pratique pas. Il n'a jamais contesté à Mme Isabelle Monney le fait de sponsoriser les spectacles et la culture parce qu'il ne va pas à Grand-Champ. Cela fait partie des différents services qui sont offerts par les impôts. Il peut par contre choisir d'aller en voiture, en train ou à vélo. Il comprend bien les différentes prestations. L'enregistrement d'une arrivée dans une commune est une obligation légale afin de pouvoir déposer ses papiers et commencer sa période de taxation. Ce n'est pas quelque chose que le citoyen peut choisir. Lorsque l'on a besoin d'une attestation d'établissement, c'est pour légitimer son séjour et pour des actes officiels et légaux. Ce n'est pas pour partir en vacances ou pour faire un investissement financier. Il estime donc que c'est quelque chose qui fait partie des obligations et des règles que l'on doit respecter. Dans la mesure où cela est aujourd'hui déjà financé par d'autres comptes, si le préavis est accepté ce soir, les CHF 100'000.- d'économies qui seront faites seront-elles ensuite répercutées aux citoyens ?
- M. Gilles Davoine : répond que c'est faux. M. Rasul Mawjee prend l'exemple du foot, et bien là c'est la même chose. Il est en train de dire que l'impôt général, qui profite à tout le monde, devrait continuer à profiter pour des cas particuliers. Les personnes choisissent de déménager, elles n'y sont pas forcées, elles prennent la décision de venir habiter à Gland et elles ont dès lors besoin d'une attestation. Elles vont donc solliciter l'Administration de manière accrue, et c'est cela qui donne lieu à la perception d'un émoluments. Certaines personnes n'ont jamais besoin d'attestation. Et c'est toute la définition d'un émoluments, sachant effectivement que toutes les communes, les cantons et la Confédération pratiquent de la même manière. Il souhaite donc bonne chance à M. Rasul Mawjee pour convaincre tout le monde que c'est l'impôt général qui devrait financer cela, car ce n'est justement pas le cas. Il y a des émoluments pour les choses particulières et l'impôt général pour les choses qui profitent à toutes et tous. Personnellement, comme déjà dit, il préfère que ces CHF 100'000.- permettent d'autofinancer un peu plus les investissements de la Commune, qui profitent à l'ensemble de la population, plutôt que de faire un cadeau aux personnes sollicitant un travail de l'Administration.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*Les amendements présentés par M. Rasul Mawjee sont refusés par 28 avis contraires, 23 oui, 7 abstentions significatives.*

- La discussion est ouverte sur les articles 1 à 8 du Règlement et tarifs des émoluments de l'Office du contrôle des habitants de la Commune de Gland non amendés.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*Les articles 1 à 8 du Règlement et tarifs des émoluments de l'Office du contrôle des habitants de la Commune de Gland tels que présentés sont acceptés à une large majorité, 11 avis contraires, 8 abstentions significatives.*

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal, le Règlement et tarifs des émoluments de l'Office du contrôle des habitants de la Commune de Gland et le rapport de la Commission technique.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **Décision**

À une large majorité, aucun avis contraires, 18 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 26 relatif à l'adoption d'un règlement et tarifs sur les émoluments du Contrôle des habitants, soit :

- I. d'approuver le Règlement communal sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants;
- II. de soumettre ce Règlement au Canton pour approbation.

## **7. Préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression**

- M. Arnaud Durand, rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- Un revêtement anti-chaueur a été posé à Lyon (France) en 2021 pour lutter contre les îlots de chaleur. Il serait intéressant que la Municipalité se renseigne sur les résultats de ce test pour savoir si ce type de revêtement pourrait être utilisé pour recouvrir les trottoirs de la Rue de la Gare.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Evan Lock, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), rappelle l'amendement présenté par dite Commission, soit de réduire le financement de ce préavis de CHF 32'500.-, représentant la différence entre le prix initial des 2 abris devant la Pépinière mentionné dans le préavis municipal n° 73/2020 intitulé « Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant », à savoir CHF 7'500.-, et le prix de CHF 40'000.- prévu à cet effet dans le présent préavis, et de réduire ainsi le crédit accordé à CHF 2'347'500.-.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé.

- Le président constate que les conclusions des 2 rapports vont dans le sens du préavis mais que la COFIN propose un amendement. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement présenté par la COFIN et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier.
- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : remercie la Commission technique pour le vœu présenté car c'est un sujet d'actualité. Elle confirme que la Municipalité a entamé le nouveau plan quinquennal d'entretien du réseau routier, et ces éléments de revêtement particulier permettant de répondre au changement climatique et au réchauffement climatique sont en cours. L'entreprise en charge de ce plan quinquennal sera approchée à ce sujet afin de répondre à ce vœu.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la COFIN, à savoir de réduire le financement de ce préavis de la somme de CHF 32'500.- et de réduire le crédit accordé à CHF 2'347'500.-.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : constate que la COFIN estime que le coût des aménagements urbains est trop élevé. Elle rappelle quand-même que, dans le préavis sur le réaménagement de la place de jeux du Temple, il n'était pas question de viser les aménagements urbains. À l'époque, la COFIN avait pensé que le coût mentionné dans le préavis était trop cher et l'avait réduit de 20 %.

En début de législature, elle avait annoncé au Conseil communal que malheureusement, à cause de ces 20 % de moins, le préavis n'avait pas pu être réalisé dans son entier et que la Municipalité allait reprendre ce qui n'avait pas pu être fait, à savoir les aménagements urbains, dans le présent préavis.

Elle est également étonnée par le rapport de la COFIN qui indique que ces coûts sont destinés à de simples abris à containers, ce qui n'est pas du tout le cas puisqu'on parle ici d'aménagements également pour les jeunes. C'est donc bien un couvert en face de la boîte à livres, avec une structure, qui est prévu dans le cadre de ce préavis. Cet abri pour les jeunes et pour les usagers est une volonté du Service de l'enfance et de la jeunesse et du Service de la culture, et ce serait probablement un mauvais message que de refuser ces aménagements-là.

S'agissant des poubelles, on peut dire que c'est trop cher, mais elle aimerait aussi indiquer que de grosses problématiques sont rencontrées à Gland sud notamment, avec justement ces espaces pour les déchets qui ressemblent trop à des éco-points et où de nombreuses personnes pensent que ce sont des éco-points ouvert au public – ce qui n'est pas le cas – et viennent y déposer leurs ordures. Aujourd'hui, autour de la Pépinière, les containers sont proches des trottoirs. Les gens s'arrêtent et y déposent leurs poubelles. C'est quelque chose que la Municipalité aimerait maintenant limiter dans tous les quartiers, en couvrant ces abris à poubelles et en les cachant par différents moyens. Afin de pouvoir aller de l'avant, elle encourage les Conseiller-ère-s à ne pas accepter cet amendement. Pour celles et ceux qui estiment le coût trop élevé, elle rappelle que la Municipalité avait déjà présenté la même politique d'achat durable, qui est maintenant en place, et quand elle a la possibilité de pouvoir travailler avec des menuisiers ou des artisans locaux qui travaillent du bois suisse et qui ont des postes de travail à Gland, ce sont aussi ces entreprises-là qu'elle a envie de faire travailler.

- Mme Jeannette Weber : trouve quand-même dommage que l'on essaie de faire des économies sur le dos des jeunes, et elle se demande si ce sont vraiment des économies. Cela fait longtemps que les jeunes attendent ce couvert. La Pépinière est un endroit où les jeunes se rassemblent, où il y a le Parlement des jeunes, où sont organisées de nombreux ateliers et activités. Les jeunes se retrouvent souvent dehors pour se rencontrer ou pour discuter, et comme il n'y a pas de couvert, ils doivent se mettre devant la porte d'entrée, surtout quand il fait froid, et la cohabitation avec les autres usagers n'est pas toujours très facile. C'est donc sur cet angle-là que les jeunes demandent à la Municipalité d'avoir un tel endroit. Et là c'est vraiment un mobilier urbain où ils peuvent aussi mettre des coussins, s'asseoir, lire, discuter ensemble. Elle trouve donc que ce serait vraiment un très mauvais signal qui serait donné aux jeunes et demande aux Conseiller-ère-s de ne pas accepter cet amendement.
- Mme Angelita Galvez : explique que le but de la COFIN n'est pas de priver les jeunes de cet abri, c'est simplement que cet abri était chiffré à CHF 7'500.- dans le premier préavis, à CHF 30'000.- lors des communications de Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, et on arrive dans le présent préavis à CHF 40'000.-. Alors elle aimerait savoir comment un abri passe de CHF 7'500.- à CHF 40'000.-.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'il est vrai qu'à époque l'offre avait été mal faite et que le devis avait été mal ficelé. Elle rappelle aussi que l'ancien préavis n'avait pas les offres entrées, ce qui est maintenant le cas, sur demande de la COFIN. Cela prend certes un peu plus de temps pour la rédaction des préavis, mais facilite aussi les choses à la Municipalité pour le suivi. Aujourd'hui, 3 entreprises ont été contactées, des offres ont été demandées et la Municipalité arrive avec quelque chose d'un peu plus cher mais pour laquelle il y a la possibilité, comme dit précédemment, de pouvoir faire travailler des artisans glandois avec du bois local.
- Mme Regina Bovet : relève que le Conseil communal accepte tout de suite les grands projets comme la patinoire, la piscine, etc. Là il s'agit d'un petit montant et elle ne comprend pas pourquoi la COFIN y est défavorable. Il faut accepter ce projet, c'est tout. Il faut donner leur chance aux entreprises locales, qui travaillent avec du bois suisse. Il faut les soutenir ces petits jeunes, il n'y a pas à Gland que des académiciens qui souhaitent travailler dans leur domaine, il y a aussi des gens qui travaillent avec leurs mains.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*L'amendement présenté par la COFIN est refusé par 38 avis contraires, 13 oui, 4 abstentions significatives.*

- La discussion est ouverte sur le préavis tel que présenté.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **Décision**

À une large majorité, aucun avis contraires, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 2'380'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'313'697.-;
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation ainsi que ceux relatifs aux travaux de génie civil pour les mesures en faveur de la mobilité douce par le prélèvement du montant correspondant aux coûts effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 331'716.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement;
- IV. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le plan de requalification de la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression soumis à l'enquête publique du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021;
- V. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton.

Avec l'arrivée de M. Jérôme Frachebourg, le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 60.

## **8. Préavis municipal n° 28 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron**

- Mme Véronique Villaine, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, déclare qu'une petite coquille s'est glissée en page n° 3 du rapport sur les emprises des zones agricoles, où il y a une confusion entre la droite, la gauche, en montant, en descendant. Les Conseiller-ère-s auront compris que cela concerne le côté droit de la montée du Chemin de la Vy-Creuse, car de toute façon, de l'autre côté, il n'y a pas de zone agricole. Elle rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
  - La Commission souhaite que l'étude comporte également un comparatif des différentes mises en œuvre possibles concernant les pistes/bandes cyclables en incluant également des itinéraires en dehors du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron. Un tableau listant les avantages et inconvénients de chaque solution serait bienvenu.
  - La Commission souhaite que l'étude tende à réduire au maximum les expropriations en étudiant des cheminements alternatifs pour les cyclistes dans la zone Perron.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Mme Ahimara Buffat, en remplacement de M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la COFIN excusé à la présente séance, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : remercie les 2 commissions pour leurs préavis favorables. Elle souhaiterait néanmoins apporter quelques précisions par rapport à des éléments mentionnés dans le rapport de la Commission technique.

Dans le préambule, en page n° 1, il est indiqué que « *Il fait également suite à un projet initié en 2010 pour la requalification de la Route de Luins jusqu'au rond-point Schilliger* », ce qui n'est pas tout à fait exact puisqu'en 2010 il n'y a pas eu de projet pour une requalification de la Route de Luins jusqu'au rond-point Schilliger, mais des réflexions avaient été initiées, lesquelles ont débouché sur des mesures pour le premier périmètre, qui part de la Route de Luins jusqu'à la Grand'Rue. Elle précise également que, contrairement à ce qui est écrit, le Chemin de la Vy-Creuse et la Rue du Perron ne sont pas de compétence cantonale, mais bien de compétence communale. Il faut bien comprendre que l'axe Vy-Creuse-Perron est considéré comme un axe structurant, comme l'est l'Avenue du Mont-Blanc. L'objectif est surtout de fluidifier et de canaliser le trafic. L'objectif n'est donc pas nécessairement de baisser la vitesse à 30 km/h sur cet axe structurant, mais bien de pouvoir fluidifier le trafic. Elle rassure également la Commission technique sur le fait que les régimes de vitesse différenciée seront analysés dans le cadre de cette deuxième étude.

Dans le rapport, il est indiqué que la subvention accordée par la Confédération pourrait être annulée si le tronçon passait à 30 km/h, ce qui n'est pas exact puisque cette subvention, qui pourrait être de l'ordre de 35 %, est uniquement liée aux objectifs des mesures spécifiques de la mobilité douce. Elle rassure également la Commission technique sur les 2 vœux présentés, lesquels seront respectés dans la mesure où ils feront partie du cahier des charges des mandataires.

- M. Pierre Joye : relève que dans les vœux présentés par la Commission technique, il est demandé d'étudier des tracés alternatifs pour la mobilité douce. La subvention fédérale étant liée à cette mobilité douce, celle-ci serait-elle maintenue si le tracé était hors du périmètre du projet ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'il faudra vérifier cela, mais probablement pas. On parle de montants relativement faibles comparés aux coûts qui ont été estimés pour la réalisation des travaux de près de CHF 10 Mios. La subvention concerne plutôt les mesures relatives à l'axe Vy-Creuse/Perron.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 28 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron, soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 285'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 285'000.-.*

## **9. Préavis municipal n° 29 relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland**

- Le président rappelle que la Municipalité a présenté un amendement consistant à augmenter le financement de ce préavis de CHF 16'500.- et d'augmenter le crédit accordé à CHF 66'500.-. Cette proposition d'amendement a été transmise aux Conseiller-ère-s par voie informatique en date du 27 septembre 2022.
- M. Maurizio Di Felice, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, déclare tout d'abord que, comme l'a rappelé le président, la Municipalité a d'entrée de discussion, lors de la séance de Commission, informé les membres de cette dernière qu'elle déposerait un amendement pour boucler le budget de ce préavis, ce à quoi la Commission ne s'est pas opposée. Il rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
  - À l'ère du tout numérique, la Commission souhaite que la Municipalité rende vivant le livre en attirant son attention par des moyens actuels à l'exemple de codes QR disséminés sur le territoire communal qui suscitent la curiosité en diffusant de courts extraits et en renseignant l'utilisateur sur le moyen et le ou les endroits où se procurer ce livre.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter l'amendement présenté par la Municipalité et le préavis amendé.

- Le président constate que la Municipalité a présenté un amendement et que les conclusions de la Commission technique vont dans le sens du préavis amendé. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement présenté par la Municipalité et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier.
- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la Municipalité, à savoir d'augmenter le financement de ce préavis de la somme de CHF 16'500.- et d'augmenter ainsi le crédit accordé à CHF 66'500.-.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*L'amendement présenté par la Municipalité est accepté à une très large majorité, 1 avis contraire, 3 abstentions signifiées.*

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité prend bonne note du vœu émis par la Commission technique et pense que le Service de la communication aura beaucoup d'imagination pour disséminer, comme c'est demandé, ces QR codes dans la Commune pour pouvoir renseigner au mieux la population.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*À une très large majorité, 2 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 29 relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland amendé, soit :*

*d'accepter l'amendement consistant à augmenter le financement du préavis de CHF 16'500.-;*

- I. *d'accorder le crédit de CHF ~~50'000.-~~ 66'500.-.*

## **10. Préavis municipal n° 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la Rue de l'Etraz.**

### **Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière.**

- M. Martin Ahlström, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
  - Il est demandé à la Municipalité de tenir le Conseil communal informé de façon régulière sur l'état d'avancement du nouvel itinéraire de mobilité douce sur l'axe Gland-Prangins. De même, il est demandé à la Municipalité de mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour que ce projet aboutisse durant la présente législature.
  - Il est demandé à la Municipalité d'examiner la possibilité d'installer un panneau de signalisation invitant les automobilistes à adapter leur vitesse sur la Route de l'Etraz, de part et d'autre vers le giratoire.
  - Dans la mesure où le giratoire représente une porte d'entrée à Gland (argument mis en avant par la Municipalité), il convient de marquer de manière plus officielle cet emplacement par la réalisation

d'une œuvre culturelle ou par la mise en place d'une signalisation routière ad hoc (par exemple un grand panneau de qualité supérieure) indiquant au conducteur le passage de la frontière glandoise.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Nicolas Pellet, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la Rue de l'Etraz – Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière, soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 802'365.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux pour le bouclage du réseau d'eau potable;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 766'181.-;*
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant aux coûts effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 37'695.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement;*
- IV. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue qui concernent le projet routier;*
- V. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet routier de giratoire communal de la Ballastière soumis à l'enquête publique du 26 avril au 27 mai 2022;*
- VI. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton.*

## **11. Préavis municipal n° 31 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023**

- M. Jérôme Frachebourg, 1<sup>er</sup> membre a.i. et rapporteur de la COFIN, rappelle l'amendement présenté par dite Commission, soit d'amender le texte de l'article 4 de l'arrêté d'imposition et d'aligner le taux d'intérêt de retard à 4 % l'an au lieu des 5 % proposés.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé.

- Le président constate que les conclusions du rapport de la COFIN vont dans le sens du préavis mais qu'un amendement est présenté. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion et vote, dans un premier temps, pour l'Article premier, points 1 à 9, puis sur les articles 2 et 3, sur l'article 4 avec l'amendement proposé, sur les articles 5 et 10 en bloc à moins que les Conseiller-ère-s souhaitent amender l'un des articles, puis ouverture de la discussion sur l'arrêté d'imposition dans son ensemble, amendé ou non, et finalement ouverture de la discussion et vote sur le préavis, amendé ou non.
- La discussion est ouverte sur l'Article premier, points 1 à 9.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- *L'Article premier, points 1 à 9, est accepté à une très large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions significatives.*
- La discussion est ouverte sur les articles 2 et 3.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

- *Les articles 2 et 3 sont acceptés à l'unanimité.*
- La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 4 proposé par la COFIN, soit d'aligner le taux d'intérêt de retard à 4 % l'an au lieu des 5 % proposés.
- M. Jérôme Frachebourg : explique que la raison de cet amendement est assez simple. La COFIN a souhaité se renseigner auprès de la Municipalité sur les taux d'intérêt de retard tels que généralement pratiqués, 5 % paraissant assez élevés par rapport aux périodes de taux d'intérêt vécues ces derniers temps et bien qu'ils remontent aujourd'hui, cela continue à paraître élevé. La Municipalité a fourni à la COFIN ces comparaisons et les membres de cette Commission se sont aperçus que le taux d'impôt de retard au niveau cantonal était à 4 % et que celui de la Confédération était à 3,5 %. Les membres de la COFIN n'ont donc pas très bien vu pour quelle raison la Commune serait plus sévère que les autorités fédérales et cantonales, et c'est pour cette raison que la COFIN propose tout bêtement d'aligner le taux d'intérêt de retard de la Commune sur celui du Canton en l'occurrence, soit 4 %, sachant que l'arrêté d'imposition se vote chaque année et qu'il y a une certaine souplesse d'aménagement dans ce taux d'intérêt de retard. C'est une question de cohérence entre les taux d'intérêt de retard. La seule justification de ce taux a été que c'est celui qui est mentionné dans le Code des obligations s'agissant des intérêts moratoires, mais il ne s'adapte pas du tout à la conjoncture économique. Voilà l'explication de cet amendement.
- M. Gilles Davoine : déclare que, du côté de la Municipalité, il n'y a effectivement pas de vrai argument sur le 5 %. Comme l'a rappelé M. Jérôme Frachebourg, c'est un taux qui est là historiquement, c'est celui qui est indiqué dans le Code des obligations. Il aurait tendance à dire que la COFIN est presque à l'envers de ce qui est en train de se passer puisque pendant longtemps les taux étaient bas et sont en train de remonter, et c'est maintenant qu'il est proposé baisser ce taux au niveau de la Commune. Il laissera donc les Conseiller-ère-s voter cet amendement sans plus de précision ou de recommandation. Il aimerait quand-même dire, pour que ce soit en toute connaissance de cause, que ces 5 % d'intérêts moratoires rapportent quand-même à la Commune environ CHF 100'000.- par année et que si le taux baisse à 4 %, un petit cadeau de CHF 20'000.- serait offert aux personnes payant en retard.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*L'amendement de l'art. 4 présenté par la COFIN est accepté à une large majorité, 6 avis contraires, 12 abstentions signifiées.*

- La discussion est ouverte sur les articles 5 à 10.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- *Les articles 5 à 10 sont acceptés à l'unanimité.*
- La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis et sur l'arrêté d'imposition amendé à son article 4.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 31 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 amendé, soit :*

*I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 amendé à l'article 4 comme suit :*

**Article 4.** - *La commune fixe le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par elle-même à ~~5~~ 4 % l'an. L'intérêt de retard court dès la fin d'un délai de paiement de trente jours après l'échéance de la contribution. A défaut, c'est la loi (annuelle) sur l'impôt qui s'applique (art. 13 al 1).*

*II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'État pour approbation.*

### 12. Préavis municipal n° 7 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle n° 91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une halle polyvalente incluant notamment une patinoire

- La séance est fixée au mardi 11 octobre 2022, à 19h00, à la salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Léonie Wahlen, PLR

*Membres* : Mme Catherine Sicuranza, GDG – M. Pierre Joye, GDG – M. Jean-Philippe Genoud, GDG – M. Stéphane Rosset, GDG – M. Yves Froidevaux, PS-Les Vert-e-s – M. Dominique Pernet, PS-Les Vert-e-s – M. Michel Girardet, PLR – M. Maurizio Di Felice, UDC.

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Daniel Calabrese : aimerait tout d'abord remercier la Municipalité pour ce beau préavis très détaillé et bien ficelé. Néanmoins, il a un certain nombre de questions, dont la première est pour la COFIN concernant le montage financier. Dans le préavis, il est mentionné qu'il y aura 2 sociétés, l'une pour la construction et l'autre pour gérer par la suite l'opérationnel. Il voudrait savoir comment la société qui sera créée pour la construction – qui devra donc porter la dette et le paiement des intérêts – peut être pérenne vu qu'elle n'aura pas d'entrée financière. Sera-t-elle dissoute et les intérêts passeront-ils dans l'opérationnel ? Il souhaiterait avoir plus de détails à ce sujet.

Son autre question pour la COFIN est qu'il est intéressé à savoir s'il y a eu une étude de marché ou un business plan pour comprendre si le projet de patinoire est, à terme, un projet viable. Comme il y a quand-même des possibilités pour que la Commune reprenne un jour ou l'autre l'activité pour toutes sortes de bonnes et de mauvaises raisons, il y a peu d'indications sur la viabilité que pourrait avoir cette patinoire.

Sa dernière question est pour la Commission technique. Il est parlé de faire du stockage d'énergie via de l'hydrogène. On sait que cette technique est certes très à la mode mais a un très mauvais rendement. Sur 100 unités qui pourraient être captées via les panneaux solaires, 75 seraient jetées et seules 25 seraient récupérées, ce qui, à son avis, n'est vraiment pas très efficace. Il aimerait savoir pourquoi l'on ne mettrait pas plus de batteries, qui ont un rendement bien meilleur. Concernant ces piles à sel et ce stockage d'hydrogène, il aimerait savoir quelle est l'expérience que l'on a à long terme à ce sujet ainsi que leurs coûts. Ces technologies sont relativement modernes et il y a peu de recul par rapport à celles-ci. Il souhaiterait donc avoir plus d'informations sur la durée de vie de ces installations.

- M. Aurélien Joye : a également quelques questions, qui sont les suivantes :
  - En quoi est-il utile d'avoir une glace durant 11 mois de l'année ?
  - Est-il possible de créer des terrains de badminton ou autre chose durant la saison creuse au lieu de faire une glace un peu inutile ?
  - Avec un parking payant, les utilisateurs ne vont-ils pas se garer n'importe où le long de la route ?
  - Comment la Municipalité va-t-elle gérer la non-utilisation des places de parking réservées aux intervenants du SDIS se situant à proximité de l'entrée du nouveau complexe selon le premier plan ?
  - Quelle sera la capacité maximale du complexe s'il est utilisé pour des spectacles ou des concerts ?
  - Le tennis de table et la pétanque seront-ils ouverts ou non au public ?
  - Le Hockey Club de Nyon parle beaucoup de ce projet et le soutient. Mais la commune de Nyon participe-t-elle ou pourrait-elle participer financièrement à ce projet ?

- M. Marc Morel : relève qu'entre Lausanne et Genève, il y a environ 6 patinoires. Est-il vraiment judicieux d'en faire encore une en plus ?
- M. Dominique Pernet : déclare qu'à l'heure actuelle on parle d'une patinoire que l'on aimerait installer sur le territoire glandois, mais en ce moment un projet de patinoire a également lieu à Coppet. À l'heure actuelle, est-il bien raisonnable d'avoir 2 patinoires dans un espace d'environ 15 km ?
- M. Raphaël Grandjean : a une question concernant les tarifs qui seront pratiqués pour les sociétés locales. Il a vu qu'il y a une idée de tarification. Les Conseiller-ère-s pourraient-elle-s avoir un comparatif avec les autres installations de la Commune ?
- M. Yvan Gremion : trouve la production énergétique avec les panneaux solaires un peu optimiste. Afin de pouvoir mieux évaluer la production, il aimerait connaître la surface en mètres carrés de ces panneaux solaires ainsi que l'équivalent de la puissance crête de ces derniers.
- M. José Caiano : déclare qu'il est énormément parlé d'énergie, mais il n'a strictement rien vu au niveau de l'entretien et de la consommation d'eau pour le maintien d'une patinoire. Serait-il possible d'avoir ces informations ? Il est aussi parlé d'une étude de mobilité dont le partenaire s'engage et il est dommage que cette étude ne figure pas au dossier.
- M. Aurélien Joye : aimerait savoir si M. Dominique Pernet a lu le préavis n° 4/2013 de la Commune de Coppet, car il s'agit d'une patinoire de 40 x 20 m, qui n'est pas réglementaire comparée au 6 mentionnées dans la région.
- M. Rasul Mawjee : déclare que lorsque l'on produit du froid, on fabrique de la chaleur. Il souhaiterait dès lors que la Commission technique regarde ce qui va se passer avec la chaleur produite dans la production du froid.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au Centre sportif En Bord »**

- M. Raphaël Grandjean, 1<sup>er</sup> membre rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
  - Le développement du TUG permettant un horaire cadencé permettant les liaisons Nord-Sud et Est-Ouest.
  - Le développement d'un accès au centre sportif En Bord par Montoly et le Chemin du Vernay pour la mobilité douce indépendamment du projet de patinoire.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Steve Binggeli : a 2 observations et 2 souhaits pour la Municipalité à formuler. Sa première observation – il ne sait pas ce qu'en a pensé M. Rasul Mawjee – mais habitant aux Résidences du Golf, il regrette que ce quartier n'apparaisse pas sur un plan de la Commune. Il serait élégant que tout le monde soit inclus. La deuxième chose découle aussi de cette observation par rapport aux quartiers périphériques, parce que s'il apprécie beaucoup toute la réflexion qu'il y a autour de la mobilité douce, dans le préavis on parle souvent du quartier d'Eikenøtt.

Ce très beau quartier, très bien peuplé, se trouve à proximité du centre sportif, on peut s'y rendre en 10 minutes à pied en passant par le stand, il y a 3 bus par heure, il y a Mobility pour les voitures, il y a des vélos en libre-service. Et finalement, dans d'autres quartiers, notamment au golf, il n'y a qu'un bus par heure, il n'y a pas de vélo en libre-service, il n'y a pas de mobilité. Il n'y a même pas d'éclairage public au golf. Il aimerait dès lors bien que la Municipalité inclue, dans les réflexions autour de la mobilité douce, les besoins qu'il y a au sein des différents quartiers et adapte un peu les réflexions en fonction de ces besoins.

- M. Michel Girardet : déclare que précédemment M. le Municipal Gilles Davoine avait souvent donné comme possibilité d'avoir un sens unique sur le Chemin du Lavasson, en contournant le long de la forêt le centre sportif pour ressortir par le nord. Il aimerait savoir si cette variante est reportée ou définitivement oubliée.
- M. Gilles Davoine : répond que c'est effectivement l'une des possibilités qui existait. L'élargissement possible du Chemin du Lavasson, en tout cas sur son début et peut-être un peu plus, est quand-même la variante à court terme qui paraît la plus opportune. Après, on ne sait pas trop de quel côté vont aller les voies CFF, mais elles devront aussi aller de ce côté-là, et la Municipalité devra de toute façon, à moyen et long terme, réfléchir à d'autres solutions. Mais celle mentionnée par M. Michel Girardet est toujours l'une des possibilités, avec le Chemin des Salettes, il faut maintenant voir par où remonter. Parce qu'il faut soit utiliser une partie du Chemin des Pommiers, qui est une zone d'utilité publique, ce qui n'est déjà pas facile à avoir et où d'autres projets sont en cours, soit essayer de remonter du côté du champ, qui est une zone agricole et qui pour l'instant est intouchable au niveau cantonal. C'est pour cette raison que, à court terme, la Municipalité est vraiment sur cette solution d'élargissement du Chemin du Lavasson, et il faudra ensuite effectivement batailler pour trouver des solutions plus pérennes.
- M. Rasul Mawjee : remercie la Municipalité pour avoir étudié son postulat avec détails et pour avoir envisagé plusieurs scénarios. Il est néanmoins resté sur sa faim parce qu'en 2009 déjà, il avait rappelé qu'il y avait un quartier au sud de Gland oublié dans un postulat, soit le Domaine Impérial, et il remercie M. Steve Binggeli de l'avoir à nouveau rappelé. Le TUG ne vient toujours pas dans ce quartier et les habitants ne peuvent toujours pas se rendre au centre sportif ou au nord de Gland en bus ou en transports publics. Il se réjouit donc de lire la réponse qui sera donnée par la Municipalité dans le préavis qui va réétudier le TUG concernant les différentes possibilités qui seront proposées pour se déplacer plus facilement à Gland. Il est donc un peu déçu en ce qui concerne les transports publics. Pour le reste, il pense que la Municipalité a bien travaillé.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : remercie M. Steve Binggeli pour sa remarque. Effectivement, et la Municipalité s'en excuse, le quartier du Domaine Impérial a été coupé dans un plan présenté et cela sera corrigé. Elle rassure également les Conseiller·ère·s sur le fait que l'étude du Plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS) qui est en cours prend bien en considération les Résidences du Golf et les quartiers un peu plus périphériques.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au Centre sportif En Bord ».*

## **14. Postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal »**

- Le président passe la parole à M. Raphaël Grandjean pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.

- Mme Véronique Villaine : remercie M. Raphaël Grandjean pour ce postulat concernant la mobilité douce. Elle avait également envie de déposer un postulat à ce sujet, mais qui concerne plus les vélos, et elle se dit que peut-être, dans sa réponse, la Municipalité pourrait envisager de faire en même temps un marquage pour les piétons et pour les vélos, ceci afin d'éviter de retracer la Ville ultérieurement.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*À une très large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

## DIVERS

### **15. Divers et propositions individuelles**

- M. Aurélien Joye : déclare que le SDIS Gland-Serine, dont Mme Léonie Wahlen et lui-même font partie, organise des portes-ouvertes le samedi 29 octobre 2022, de 09h30 à 16h30, et communique le déroulé de la journée, durant laquelle 4 démonstrations auront lieu :
  - à 09h30 : partie officielle
  - à 10h00 : feu de voiture
  - à 11h30 : sauvetage avec un camion-échelle
  - à 13h30 : chimique ABC
  - à 15h00 : feu de hangar

Durant toute la journée, plusieurs postes d'activités auront lieu afin de faire découvrir à la population les sapeurs-pompiers et quelques partenaires de secours. Un concours de dessin avec les écoles primaires de Gland est également organisé, avec en prime la visite de la caserne pour la classe de l'élève gagnant.

- M. Yves Froidevaux : a 2 questions, l'une pour le Bureau et l'autre pour Mme la Municipale des écoles. Un bruit circule parmi les élèves que le budget des voyages d'étude serait rabaissé l'année prochaine. Les Conseiller·ère·s pourraient-il·elle·s avoir une information à ce propos ? Si cela venait à être le cas, il invite la Municipalité à écouter sagement Mme la Municipale Jeannette Weber qui a déclaré tout à l'heure qu'il est dommage de faire des économies sur le dos des jeunes, et il invite donc évidemment les membres de la Municipalité à écouter leur collègue.

Sa question pour le Bureau est la suivante : de nombreuses questions ont été posées au sujet du préavis sur la patinoire et peu de points figurent à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du mois de novembre 2022. Serait-il envisageable d'annuler cette séance afin de laisser du temps aux Commissions, car il lui semble compliqué que la Commission technique rapporte si vite avec les vacances scolaires entre deux. Il voudrait donc juste savoir si le Bureau ne peut pas déjà annuler cette prochaine séance.

- Le président répond que le Bureau n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Lors de leur dernière séance qui a eu lieu en début de semaine, les membres du Bureau ont également constaté que seuls 2 objets figurent actuellement à l'ordre du jour de la séance du 10 novembre 2022. Le Bureau attend le feedback des Commissions pour savoir si elles peuvent maintenir les délais imposés par le Règlement du Conseil communal ou non. Le cas échéant, si la 2<sup>ème</sup> lecture du préavis municipal n° 7 devait être reportée, il ne restera qu'un objet à l'ordre du jour, et chacun peut en tirer ses conclusions individuelles. Cas échéant, le Bureau fera part de sa décision aux Conseiller·ère·s.

- Mme Jeannette Weber : déclare qu'il ne faut évidemment pas toujours écouter les bruits de couloir et les rumeurs. La Municipalité n'a pas du tout réduit les budgets pour les camps d'école. Si des coupures doivent être faites au budget, elle espère qu'elles ne viendront pas de la part des Conseiller-ère-s lors du vote sur le budget.
- M. Marc Morel : a une petite remarque. Le 5 mai dernier, il avait posé une question concernant les puffs, soit des cigarettes électroniques. Lors de la séance du Conseil communal du 16 juin 2022, la Municipalité lui avait répondu qu'aucun problème à ce sujet n'avait été relevé par les directeurs des écoles primaire et secondaire. Le 13 septembre 2022, lors d'une séance à l'école, l'une des slides présentées était intitulée « Polémique actuelle » et parlait des cigarettes électroniques. Des changements ont-ils donc eu lieu en 3 mois et les cigarettes électroniques sont-elles arrivées ? La Municipalité pense-t-elle faire quelque chose à ce sujet autour des préaux des écoles ?
- Mme Jeannette Weber : répond qu'elle n'a toujours pas connaissance, à l'heure actuelle, de plainte des directeurs ou des doyens des établissements scolaires quant à cette problématique. Elle a pour sa part vu il n'y a pas très longtemps, à la télévision, un reportage sur cette problématique. Dans le canton de Vaud, ces cigarettes électroniques ne sont malheureusement pas du tout interdites aux mineurs et il n'y a pas d'âge limite. En 2024, le Grand Conseil devrait prendre des décisions au sujet de leur interdiction. Mais elle va encore une fois demander aux directions des établissements scolaires s'il y a vraiment un souci ou pas. Pour l'heure, elle ne peut pas en dire plus.
- M. José Caiano : a été attristé de voir aussi peu de prévention cette année au niveau de la rentrée scolaire. Il souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur la sécurité routière. Lors de dernière la rentrée scolaire, il n'y avait pas une seule banderole ou affiche à ce sujet. Quand il regarde aujourd'hui les affiches pour l'Open Air et autres choses, il trouve qu'il y a un manque de visibilité sur place.
- M. Michel Girardet : aimerait savoir comment cela se fait-il que la Commune offre des places de parc gratuites à certains automobilistes. Il s'explique : sur le Chemin de la Vy-Creuse, pendant de nombreuses années, des plots en ciment étaient posés pour condamner la présélection. Tout à coup, la Commune s'est empressée d'ôter ces plots pour créer des places de parc et il se trouve que certaines personnes ont compris qu'il y a ces places de parc mais qu'il n'y a aucun panneau de limitation de durée. Il peut donc garantir que cela fait 4 mois qu'une voiture est parquée sur l'une de ces places. De temps en temps elle avance d'une place à l'autre, mais enfin cela fait 4 mois qu'elle est sur cette place. Récemment, une voiture était stationnée pendant une semaine sans plaques sur la voie publique, mais elle en avait le droit vu qu'il n'y a pas de limitation. Alors il aimerait juste savoir ce qu'attend la Commune pour poser des panneaux. Même s'il y a des problèmes de fourniture, il y a quand-même des gens dans la Commune capables de faire des panneaux provisoires.
- M. Gérald Creteigny : déclare que M. Michel Girardet va être déçu car il va lui répondre un peu comme d'habitude. En effet, ces panneaux ont été commandés mais il ne sait pas et n'a effectivement pas été vérifier s'ils ont été posés ou non. Il se rendra donc directement sur place pour vérifier cela et, s'il le faut, les mesures nécessaires seront prises pour que les panneaux soient posés très rapidement.
- M. Gilles Davoine : invite la Commission technique et la COFIN, s'agissant du préavis municipal n° 7, à lui faire savoir assez rapidement si elles souhaitent que M. Antoine Descoux, de la société La Pati SA, soit présent lors de leur séance. Évidemment que la Municipalité ne va pas proposer cela directement parce que le précité a un intérêt clair à ce que le préavis soit accepté et qu'il pourrait y avoir un conflit d'intérêts, mais M. Antoine Descoux pourrait apporter beaucoup d'explications que la Municipalité devra de toute façon aller chercher auprès de lui par rapport aux questions posées. Il remercie donc les membres de ces commissions de lui dire rapidement, soit ce soir après s'être consultés, soit demain par email, s'ils souhaitent ou non que M. Antoine Descoux soit présent lors des séances.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 10 novembre 2022 à 19h30, à la Salle communale, et clôt la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h25.

Pour le Bureau du Conseil communal :

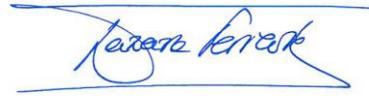
Le président :



Rupert Schildböck



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes<sup>1</sup> :

1. Postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal »
2. Présentation du concept Smart City

<sup>1</sup> Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland